

Procès-verbal
définitif

Réunion du comité national syndical-patronal

Le 14 septembre, 2005

à 9 h 30

Grande salle de conférence du 6^e étage

Présents :	Yves Ducharme, Gord Miles, Curt Elash, Alex Crane, Wolfgang Hackenbroch, Sylvia Prowse, Terri Friday, Rick Belivacqua, Jim Lowe, Ken Nash, Sharon McShane, Sandy HayGlass, Reg Gosselin, Richard Fortin, Diane Shapiro, Jim Stuart
-------------------	---

Absents :	Peter Burnett
------------------	---------------

Observateurs :	John Rossol, Dennis Einhorn, Michael Parker
-----------------------	---

1. Allocation d'ouverture

Gord Miles/Yves Ducharme

Yves Ducharme, Gord Miles, Reg Gosselin, Sandy HayGlass, Curt Elash, Alex Crane

Yves Ducharme préside la réunion.

Le chef de l'exploitation de la CCG félicite M. Yves Ducharme pour sa ré-élection au poste de président national du Syndicat de l'agriculture de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et annonce que la CCG a hâte de collaborer avec lui au cours des trois prochaines années.

On fait le point sur les questions soulevées depuis la dernière réunion du comité national syndical-patronal.

1) On informe les membres du comité que la *Loi sur les grains du Canada* sera révisée à la suite de la modification apportée au projet de loi C-40. C'est pourquoi un rapport sur les modifications proposées à la *Loi sur les grains du Canada* devra être déposé devant Parlement d'ici le 1^{er} août 2006. Un expert-conseil, qui n'a toujours pas été nommé par le ministre, effectuera l'examen de la *Loi*. On présume que l'on tentera d'obtenir les commentaires de plusieurs ressources à ce sujet. Un représentant de la CCG affirme que l'AFPC sera consultée.

2) Installations de la CCG – L'immeuble situé au 303, rue Main présente deux problèmes. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (TPSGC) a retenu les services de Stantec, une société d'ingénieurs-conseils, pour mener une étude sur les besoins fonctionnels. L'étude devrait se terminer d'ici la fin octobre. Parallèlement, on examine la possibilité d'établir un centre d'excellence. Plusieurs représentants du Centre de recherche sur les céréales, de la Commission canadienne des grains, de l'Institut international du Canada pour le grain, du Centre technique canadien pour l'orge brassicole et de la Commission canadienne du blé ont formé un comité afin de se pencher sur le concept du centre d'excellence. On a retenu les services de la firme d'experts-comptables Myers Norris Penny pour mener cette étude qui vise à déterminer le bien-fondé du partage des locaux par les organisations susmentionnées.

3) On informe les membres du comité de la situation financière de la CCG et des rajustements opérationnels apportés à cet égard. La CCG collabore actuellement avec les organismes centraux en ce qui a trait à sa situation financière. Or, étant donné les modifications prévues à la *Loi sur les grains du Canada*, on ne s'attend à aucun changement important au cours des deux ou trois prochaines années.

4) On informe les participants qu'on annoncera demain, au cours de l'atelier sur le leadership, la publication du Cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) à des fins d'utilisation interne et son affichage sur le site PersonNet. On rappelle aux participants que le document fera l'objet d'une révision continue.

5) On remarque que les activités d'inspection à l'arrivage soulèvent de nombreuses questions. On étudiera l'incidence de l'inspection et de la pesée à l'arrivage sur les producteurs et le secteur céréalier.

Les représentants syndicaux demandent qui sera chargé de cette étude. On indique que la direction n'a pas encore choisi l'organisme indépendant qui effectuera un examen approfondi de la *Loi sur les grains du Canada*. Quant à l'étude de l'incidence de l'inspection et de la pesée à l'arrivage, elle sera menée par la firme Meyers Norris Penny. On a soulevé la question à savoir quand les modifications seront apportées si les résultats de l'étude sont négatifs. Aux termes de la *Loi*, l'examen doit être complété au plus tard en août 2006, car on a besoin de 18 à 24 mois pour apporter les modifications. À toute fin pratique, on parle d'au moins deux à trois ans. Le président du syndicat indique aux membres du comité que les organismes utilisent des méthodes différentes de présentation devant le Parlement et que les experts-conseils doivent consulter le syndicat et la CCG à ce sujet.

On demande de confirmer si l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pris part aux discussions concernant le centre d'excellence. On indique que l'ACIA n'était pas présente.

2. Examen des mesures de suivi découlant du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2004 **Président**

Mesure de suivi 1 – Fournir au bureau national le modèle établi pour la formation - fait

Mesure de suivi 2 – Cours de recyclage à l'intention des membres de l'EEM - fait

Mesure de suivi 3 – Message courriel commun à l'intention du personnel de la CCG – Ce point est toujours en suspend. Conformément aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Comité national de consultation syndical-patronal tenue hier, on mettra sur pied un groupe de travail composé de membres des parties patronale et syndicale afin d'élaborer une politique nationale sur l'utilisation du courriel. Les représentants syndicaux suivants feront partie du groupe de travail : Sylvia Prowse, Curt Elash. Les deux représentants patronaux seront nommés par le chef de l'exploitation.

Mesure de suivi :	Personne responsable :	Délai :
Nommer deux représentants patronaux au groupe de travail sur la politique relative à l'utilisation du courriel.	Gord Miles	30 septembre 2005

Élaborer une politique nationale d'utilisation du courriel.	Groupe de travail syndical-patronal	16 décembre 2006
3. Volumes de grain et états financiers		Patronat
Sharon McShane, Curt Elash, Gord Miles		
<p>On a remis le bilan des opérations et un document sur les volumes de grains manutentionnés au 31 juillet 2005. On remarque que si les volumes projetés sont atteints, les revenus et les dépenses de la CCG se rapprocheront. On poursuivra les discussions avec les organismes centraux en ce qui a trait à la situation financière de la CCG.</p> <p>Certains représentants du syndicat demandent des éclaircissements concernant le processus de financement de la CCG et s'interrogent sur la raison pour laquelle elle doit présenter des demandes de financement. On indique que l'élection d'un nouveau gouvernement joue un rôle important dans la présentation des demandes de financement dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses (B) et qu'étant donné la nature intérimaire de son financement, la CCG doit demander aux organismes centraux des fonds supplémentaires pour poursuivre ses activités. Elle aura écoulé ses surplus budgétaires à la fin de cette année.</p>		
4. Inégalités quant aux niveaux de rémunération des nouveaux PI-02		AFPC
Ken Nash, Jim Stuart, Yves Ducharme		
<p>La direction annonce aux participants qu'on a débattu à l'échelle provinciale (Vancouver) de la question relative aux niveaux de rémunération des nouveaux PI-02. La section locale est cependant insatisfaite de la position adoptée. C'est pourquoi on a demandé que ce point soit porté à l'ordre du jour de la réunion du comité national de consultation syndical-patronal. On remarque que la direction n'a aucun contrôle sur la différence entre les niveaux de rémunération des PI et des GL et sur le rôle que joue la rémunération. Les représentants syndicaux estiment qu'on pourrait de nouveau se pencher sur cette question pendant l'exercice commun. La direction suggère de poursuivre le débat durant les discussions portant sur « Un seul groupe opérationnel » (point 8 à l'ordre du jour). On accepte la suggestion.</p>		
5. Description de tâches des PI-02		AFPC
On discutera de cette question au point 8 de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui.		
6. Transfert d'apprentissage des PI-03 – activités de pesée		AFPC
Curt Elash, Ken Nash		
On précise que les membres des parties syndicale et patronale ont discuté de ce point. Il n'est pas nécessaire d'y revenir pour le moment.		

7. Lignes directrices relatives à la gestion des congés**Patronat**

Diane Shapiro, Sylvia Prowse

On précise aux participants qu'afin de régler les problèmes relatifs à l'application uniforme de la politique sur les congés, de réduire le nombre de griefs, de favoriser la transparence et de mieux gérer le passif financier de la CCG, on doit établir des lignes directrices relatives à la gestion des congés. Les gestionnaires des divisions ont discuté de l'ébauche des lignes directrices rédigée par la direction. Au cours de l'été, M. Michael Parker, adjoint aux ressources humaines, a communiqué avec le Syndicat de l'agriculture de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. L'ébauche finale des lignes directrices peut maintenant être distribuée à plus grande échelle en vue d'en établir le format définitif.

Les représentants syndicaux souhaitent envoyer l'ébauche finale aux membres présents afin de recueillir leurs commentaires avant de rédiger la version définitive des lignes directrices. On enverra la version électronique de l'ébauche à Sylvia Prowse, qui obtiendra les commentaires des représentants syndicaux.

Mesure de suivi :	Personne responsable :	Délai :
Faire parvenir à Sylvia Prowse une version électronique de l'ébauche des lignes directrices relatives à la gestion des congés afin d'obtenir les commentaires des représentants syndicaux.	Diane Shapiro	16 septembre 2005
Obtenir les commentaires des représentants syndicaux sur l'ébauche des lignes directrices relatives à la gestion des congés et les transmettre à Diane Shapiro.	Sylvia Prowse	30 septembre 2005
Apporter la dernière main aux lignes directrices relatives à la gestion des congés afin de les transmettre au personnel de la CCG.	Diane Shapiro	31 octobre 2005

8. Un seul groupe opérationnel**Patronat**

Jim Stuart, Yves Ducharme, Sylvia Prowse

La raison pour laquelle la direction a choisi d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion est la suivante : les préoccupations et les enjeux soulevés par les employés de deux groupes opérationnels travaillant côte à côte au fil des ans dans le cadre de l'initiative en matière de transfert d'apprentissage. À l'heure actuelle, il existe deux conventions collectives, une pour le groupe des PI et l'autre, pour celui des GL. On estime qu'il est temps d'étudier la possibilité de créer un seul groupe opérationnel. On invite le syndicat à ouvrir les discussions avec la direction concernant la création d'un seul groupe opérationnel, dans l'espoir que l'ensemble de l'organisme puisse en tirer profit. Les représentants syndicaux sont agréablement surpris; ils parlent de cette option depuis des années. Ils se réjouissent à l'idée de collaborer avec la direction à ce projet. On remarque qu'il s'agit d'une question complexe au point de vue syndical. Une discussion exploratoire est de mise afin de mieux comprendre la situation, de mettre au point un cadre de travail et de mettre sur pied un groupe de travail pour collaborer à

l'élaboration du processus.

Conclusion :

Le syndicat consent à ce que Yves Ducharme et Sylvia Prowse rencontrent Gord Miles, Diane Shapiro et Jim Stuart le 6 octobre 2005, à Ottawa, afin d'amorcer la discussion préliminaire sur la dynamique de la création d'« un seul groupe opérationnel ».

Mesure de suivi :	Personne responsable :	Délai :
Yves Ducharme, Sylvia Prowse, Gord Miles, Diane Shapiro et JimStuart se réuniront afin de discuter de la création d'un seul groupe opérationnel.	Yves et Gord	6 octobre 2005
Mettre sur pied un groupe de travail (membres de l'AFPC et de la direction) ayant pour mandat d'établir le cadre de travail et l'échéancier de la création d'« un seul groupe opérationnel ».	Yves et Gord	18 novembre 2005

9. Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP) AFPC/patronat

Yves Ducharme, Diane Shapiro, Sylvia Prowse, Ken Nash

Les représentants syndicaux désirent connaître les intentions de la CCG relativement à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. La direction précise qu'à l'heure actuelle, la CCG se penche sur la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFB) et le système de gestion informelle des conflits (SGIC). Elle examine certains éléments d'autres ministères qui pourraient être adoptés par la CCG. Une réunion aura lieu le vendredi 16 septembre 2005, en avant-midi. Elle permettra de dresser le bilan de la situation et d'établir dès le départ un plan de consultations auprès du syndicat. La CCG veillera à ce que le processus efficace mis en place soit le plus transparent possible.

La mise en œuvre de la nouvelle LEFP repose sur l'établissement d'un plan de ressources humaines viable. On discutera du cadre de travail pendant l'atelier sur le leadership de demain. Il reste beaucoup de travail à faire et on doit établir une liste des priorités avant le 31 décembre 2005. Les représentants du syndicat informent la direction qu'Elaine Massie a agit à titre de représentante syndicale auprès du groupe de travail d'AAC sur la LEFB.

10. Système de gestion informelle des conflits

AFPC/patronat

La direction fait le point sur le système de gestion informelle des conflits (SGIC). On s'est beaucoup penché sur les exigences du SGIC. On a communiqué avec le ministère de la Défense nationale (MDN) afin de déterminer les mesures à prendre afin d'élaborer le plan du SGIC. Ressources humaines souhaite inviter les intervenant à discuter des objectifs du SGIC pour un organisme comme la CCG. L'objectif est de bâtir le système de la CCG à partir des outils offerts par les autres ministères. Un groupe de travail pourrait être mis sur pied afin d'établir les procédures à suivre pour la mise en œuvre du SGIC. Les représentants syndicaux précisent que le syndicat de l'agriculture représente des employés de huit ministères et suggèrent qu'on essaie d'établir un processus semblable à celui déjà en place de façon à éviter la multiplication des processus, ce qui faciliterait le travail du syndicat. La direction indique que, puisque AAC et le MDN disposent tous deux d'un bureau de règlement des conflits (BRC), on devrait communiquer avec eux.

Les représentants du syndicat affirment que la mise en œuvre d'un projet de cette envergure nécessitera beaucoup de ressources et demandent si la CCG dispose de telles ressources. La direction précise que cela dépend des objectifs à atteindre, du but recherché, de l'orientation du projet et du type de SGIC dont la CCG souhaite se doter. Elle s'inquiète aussi des coûts du projet. On parle des coûts liés à l'établissement d'un bureau et aux ressources connexes, etc. Il est donc essentiel que la CCG procède avec logique.

Au cours des prochaines semaines, on demandera à des intervenants de choisir les participants au projet.

11. Suivi des consultations

AFPC/patronat

Vous trouverez ci-dessous certaines des questions qui devraient être étudiées à la suite de la réunion du comité national de consultation syndical-patronal tenue hier :

1. Définition des consultations.
2. Apporter la touche finale au mandat.
3. Examiner la politique sur l'utilisation du courriel.
4. Gestion et résolution de conflits.
5. Date de la prochaine consultation – le 16 décembre 2005. La réunion doit se terminer avant 14 h 30 de façon à allouer du temps pour les déplacements des participants. On demandera à Christine Rogers et à Jocelyne Poirier d'animer la réunion.

La prochaine réunion du comité aura lieu dans les deux premières semaines d'avril 2006 – à confirmer